

L'article poursuit:

M. Mazankowski a déclaré que les mesures compensatrices prises par les États-Unis contre le porc et les produits du porc du Canada, celles qu'ils menacent de prendre contre notre blé dur ainsi que le contingentement de nos produits laitiers sont contraires au but de l'Accord qui est d'éliminer les barrières commerciales.

Et il semble surpris.

Il y a deux explications possibles. S'il est vraiment surpris, on peut dire qu'il était très crédule parce qu'il aurait dû savoir. Mais je ne crois pas qu'il soit vraiment surpris, ni lui ni aucun autre membre du gouvernement. Je pense, au contraire, que lorsque le gouvernement a négocié l'Accord de libre-échange, il avait le choix de signer et d'accepter du même coup la position des États-Unis dans ces domaines ou de ne pas signer. Il a choisi l'Accord et, par conséquent, il a bradé une bonne partie de l'agriculture canadienne.

Actuellement, les États-Unis sont probablement dans une position beaucoup plus forte qu'auparavant pour favoriser l'entrée de leurs produits au Canada. Avant l'Accord de libre-échange, nous pouvions faire travailler le GATT pour nous. S'il ne tranchait pas en notre faveur, nous avions au moins le choix de refuser d'appliquer sa décision. Maintenant, les États-Unis nous ont de deux façons. Si la décision du GATT ne les favorise pas, ils peuvent toujours compter sur l'Accord de libre-échange. Si l'Accord ne leur donne pas ce qu'ils veulent, ils peuvent recourir au GATT. Nous perdons des deux façons et ils gagnent des deux façons.

Cet Accord de libre-échange comporte beaucoup plus d'éléments à examiner sous l'angle de l'assaut contre l'agriculture canadienne. Comme l'a dit le chef de l'opposition, le processus d'harmonisation des structures de l'économie des deux pays, qui a pour résultat de les ramener à ce qui semble constituer le plus petit commun dénominateur, nous touche bien davantage qu'il ne touche les États-Unis. Ces derniers n'ont pas à relever leurs normes pour les amener à notre niveau. Ils n'ont pas à instituer les mesures de protection que nous avons tâché d'instituer pour nos agriculteurs. Tous nos organismes de gestion de l'offre, des programmes comme ceux de stabilisation—tant le programme de soutien des prix agricoles que celui de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest—les programmes spéciaux concernant le blé, la Commission canadienne du blé et l'office de commercialisation du dindon existent à une fin particulière, c'est-à-dire permettre à nos industries de survivre et donner une certaine sécurité à leur production. Avec la tentative d'harmoniser nos politiques avec celles des États-Unis, nous sommes forcés de changer ces orientations.

Les crédits

Le ministre de l'Agriculture a pris la parole il n'y a pas longtemps devant une assemblée d'agriculteurs canadiens et leur a déclaré qu'il était temps de nous doter d'une deuxième génération d'offices de commercialisation, car ceux que nous avons maintenant ne seront pas utiles. Il a paru, encore une fois, étonné de cet assaut contre les offices de commercialisation auquel donne lieu le libre-échange; mais pendant les négociations entourant l'Accord de libre-échange, les offices de commercialisation eux-mêmes n'ont pas cessé de faire valoir auprès du gouvernement et devant le comité chargé d'étudier la question les raisons pour lesquelles ils s'exposaient à pareil assaut.

Je vois en face le ministre chargé des Céréales. Il avait déclaré avec énormément de circonspection que le système du double prix pour le blé ne serait pas touché par l'Accord. Bien sûr qu'il a disparu, mais il a disparu un an avant la conclusion de l'Accord de libre-échange de façon à ce que le ministre puisse dire que l'Accord n'a eu aucune incidence sur le système de double prix pour le blé. Certains arguments laissent supposer qu'il avait peut-être raison; cependant, si l'Accord de libre-échange n'avait pas été à l'arrière-plan, ce système n'aurait pas été supprimé à ce moment-là et les négociations qui ont mené à sa suppression auraient été fort différentes.

Actuellement, les États-Unis continuent de se servir de leurs lois pour miner notre industrie agricole. Par exemple, il y a à peine quelques jours, on pouvait lire dans un article de journal que la Communauté économique européenne était très vexée parce que, alors qu'elle s'est empêchée de développer de nouveaux marchés pour des produits subventionnés, les États-Unis ont offert des millions de tonnes de blé subventionné à la Chine, un de nos marchés traditionnels, et aux Philippines. Ce sont là deux nouveaux marchés pour les États-Unis, même si ce pays a déjà fait des exportations en Chine auparavant. Ce que je veux faire ressortir, surtout, c'est que, même s'il y a une pénurie de céréales dans le monde, ou du moins même si nos réserves sont peu abondantes, les États-Unis sont encore en train d'essayer de s'approprier une part importante de tout nouveau marché, et ce, à notre détriment. Cela va à l'encontre de l'entente que nous sommes censés avoir relativement à l'Accord de libre-échange. Ils disent: «Notre programme de stimulation des exportations était déjà en place et nous ne nous sommes pas engagés à le supprimer lorsque nous avons signé l'Accord de libre-échange. Peu importe ce que vous pensiez, nous n'avons pas dit que nous le ferions disparaître, et nous allons donc le garder.»